

Conditions d'admission 2026-2027

Ecole de Formation des Enseignants (EFE)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Public cible : candidat hors Union européenne non assimilé

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponible à la page <https://web.umons.ac.be/fr/nos-missions/sinscrire-etudiant-hors-union-europeenne/>

En soumettant son dossier, le candidat **a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.**

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable jusqu'au 30 septembre inclus (Art. 9 du règlement des admissions). **Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.**

Critères académiques généraux pour l'admission 2026-2027

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
- **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.
- Les candidats HUE répondant aux [critères d'assimilation](#) **doivent répondre aux critères des étudiants HUE assimilés.**

Critère de moyenne : une moyenne de 12/20, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la faculté), est requise pour la(les) dernière(s) année(s) d'étude(s) prise(s) en

Conditions d'admission 2026-2027

compte dans le cadre de l'évaluation de la demande d'admission. En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la faculté.

Critères académiques spécifiques pour une admission à l'École de Formation des Enseignants (EFE)

Les cours prévus au 1er quadrimestre débutent aux environs du 15 septembre. De nombreux cours sont évalués de manière continue et ce, dès les premières séances. Aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre. Pour le bon déroulement de vos études, nous vous conseillons de nous rejoindre dès la rentrée.

Pour l'ensemble des candidats (tous les Masters de l'EFE)

Ces critères s'ajoutent aux critères académiques généraux pour les admissions au grade de Master.

Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.

- Critère de moyenne** : La moyenne des résultats obtenus dans le cursus donnant accès à la formation doit être **au minimum égale ou supérieure à 12/20**, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de l'EFE), pour les trois dernières années d'études valorisables dans le cadre de l'admission.

En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transféré à l'EFE.

Nous encourageons le candidat à **prendre connaissance du programme des études** de 2^{ème} cycle (onglet : « voir la grille des cours ») afin de choisir le bon cursus dès l'introduction de la demande d'admission.

Cursus : Master en enseignement section 4

- Critère de diplôme** : Conformément à l'Article 14 du décret RFIE du 7 février 2019, ont accès au deuxième cycle de la formation en vue du grade de master en enseignement section 4, les étudiants qui sont titulaires d'un titre de bachelier qui correspond à la composante disciplinaire du master précité.

Pour l'étudiant qui n'entre pas dans les conditions décrites au paragraphe précédent, le Jury d'admission examinera son dossier eu égard aux compétences acquises et définira les éventuelles conditions complémentaires visant à s'assurer qu'il a acquis les matières pré-requises pour les études visées.

Les cours de Master sont exclusivement dispensés **en français**, en ce compris les éventuels crédits complémentaires.

Secrétariat des études de l'École de Formation des Enseignants – 17, Place Warocqué à 7000 Mons

Mail : info.efe@umons.ac.be Site : <https://web.umons.ac.be/efe/fr/>

Candidat HUE non assimilé – Admission au grade de Master

Conditions d'admission 2026-2027

Le cursus de **Master en enseignement section 4** est composé de 2 blocs d'études auxquels des crédits complémentaires (maximum 60 crédits) peuvent être ajoutés par le jury, ce qui entraînera un allongement de la durée des études.

Le jury de l'EFE se réserve le droit de refuser la demande du candidat s'il considère que son parcours est trop éloigné du cursus visé.

Cursus : Master en enseignement section 5

- Critère de diplôme : Conformément à l'article 29 du décret RFIE du 7 février 2019, ont accès aux études en vue du grade de master en enseignement section 5, les étudiants qui sont titulaires d'un master qui correspond à la composante disciplinaire d'au moins une spécificité de la fonction de professeur au degré supérieur de l'enseignement secondaire.

Pour l'étudiant qui n'entre pas dans les conditions décrites au paragraphe précédent, le Jury d'admission examinera son dossier précédent eu égard aux compétences relatives à la composante disciplinaire acquises, et définira les éventuelles conditions complémentaires visant à s'assurer qu'il a acquis les matières pré-requises pour les études visées.

Les cours de Master sont exclusivement dispensés **en français**, en ce compris les éventuels crédits complémentaires.

Le cursus de **Master en enseignement section 5** est composé de 1 bloc d'études auquel des crédits complémentaires (maximum 30 crédits) peuvent être ajoutés par le jury, ce qui entraînera un allongement de la durée des études.

Le jury de l'EFE se réserve le droit de refuser la demande du candidat s'il considère que son parcours est trop éloigné du cursus visé.

Orientation : sciences de l'ingénieur

Seuls les titulaires d'un **Master – Ingénieur civil** obtenu en Communauté française de Belgique ont un accès direct au « *Master en enseignement section 5 - sciences de l'ingénieur* ».

Si vous êtes titulaire d'un **Master – Bioingénieur** (chimie et bioindustries, gestion des forêts et des espaces naturels, sciences agronomiques, sciences et technologies de l'environnement) obtenu en Communauté française de Belgique, vous pouvez introduire une demande d'admission pour le « *Master en enseignement section 5 - sciences de l'ingénieur* ». Elle sera analysée par le jury qui pourra accepter de vous y admettre, moyennant éventuellement des crédits complémentaires. Votre Master - Bioingénieur pourrait également vous donner accès à d'autres orientations du Master en enseignement section 5. Le secrétariat de l'Ecole de Formation des Enseignants pourra vous orienter si vous le souhaitez.

Conditions d'admission 2026-2027

Si vous êtes titulaire d'un **Master – Ingénieur industriel** obtenu en Communauté française de Belgique, vous n'aurez pas du tout accès au « *Master en enseignement section 5 – sciences de l'ingénieur* ». Votre Master – Ingénieur industriel pourrait néanmoins vous donner accès à d'autres orientations du Master en enseignement section 5. Le secrétariat de l'École de Formation des Enseignants pourra vous orienter si vous le souhaitez.

IMPORTANT

Il est recommandé au candidat de prendre connaissance du [Règlement des admissions](#), du [Guide de l'admission](#) et des différents [règlements](#).

La [FAQ](#) du service inscriptions/admissions permettra également d'apporter des réponses à d'éventuelles questions.

INFORMATIONS UTILES

Gestion administrative du dossier

Le dossier est réceptionné par le service inscriptions/admissions qui vérifie si celui-ci est complet et répond aux critères généraux et aux critères spécifiques de l'EFE. Si le dossier est recevable, il est transféré à l'EFE. Le Jury de l'EFE chargé de l'admission aux études établira, en cas d'acceptation, les éventuelles conditions complémentaires. Le service inscriptions/admissions transmettra au candidat, dans les meilleurs délais, la décision et assurera la suite de la procédure (service.admissions@umons.ac.be).

Organisation des études

L'étudiant est tenu d'assister aux cours dès le début du quadrimestre. Aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre. Pour le bon déroulement de vos études, nous vous conseillons de nous rejoindre dès la rentrée.